

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.246

Protocole de fin de contrat par anticipation entre GrandAngoulême, Agur et la SPL Semea

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: 75

Nombre de présents: 49

Nombre de pouvoirs: 21

Nombre d'excusés: 4

Nombre d'élus intéressés : 1

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Sandrine JOUINEAU à Fadilla DAHMANI, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

Excusé(s): Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Thierry HUREAU,

Elus intéressé(s): Francis LAURENT,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.12.246**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT PAR ANTICIPATION ENTRE
GRANDANGOULEME, AGUR ET LA SPL SEMEA**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès aux services de l'assainissement

ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles

Le contrat d'affermage conclu en 2015 entre le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Boëme et la société AGUR, transféré à GrandAngoulême en 2018, arrive à échéance le 31 décembre 2027.

Conformément à la décision du bureau communautaire du 21 novembre 2024, l'exploitation du service d'eau potable du secteur de Boëme sera assurée par la société publique locale (SPL) SEMEA à compter du 1^{er} janvier 2028.

Il a été constaté que les compteurs posés par AGUR ne sont pas compatibles avec le futur système de radio-relève prévu pour l'ensemble du territoire communautaire.

Afin d'assurer la continuité du service et de préparer la future relève radio, il est nécessaire de poursuivre le renouvellement d'environ 950 compteurs d'abonnés d'ici 2027, afin que tous les compteurs aient moins de 15 ans (objectif contractuel).

Un projet de protocole a été négocié entre GrandAngoulême, AGUR et la SPL SEMEA. Il prévoit :

- La fourniture « gratuite » des compteurs par la SPL SEMEA ;
- La pose des compteurs par AGUR jusqu'à l'échéance du contrat ;
- La réaffectation des crédits issus de la non-réalisation d'une partie des opérations prévues initialement dans le programme prévisionnel de renouvellement vers des actions d'amélioration du service comme suit :

1. L'installation d'un by pass et d'un limiteur de débit sur la station de Forge, suite à la déconnexion du réservoir des Hunauds (Mouthiers sur Boëme) ;

2. Le remplacement des équipements de télégestion obsolètes, rendus nécessaires par l'arrêt programmé des réseaux 2G et 3G, par des équipements de type SOFREL S4W.

Le montant global de l'opération est estimé à 45 068,24 € HT. En cas de solde positif ou négatif à l'issue de l'exécution du projet de protocole, un ajustement sera réalisé lors de la clôture du contrat, selon les règles définies par le contrat d'affermage et ses avenants.

Je vous propose :

D'APPROUVER le protocole de fin de contrat par anticipation ci-joint conclu entre GrandAngoulême, AGUR et la société publique locale (SPL) SEMEA

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer le protocole ainsi que les documents afférents.

Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 1	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Francis LAURENT ne prend pas part au débat et au vote) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

PROTOCOLE FIN DE CONTRAT PAR ANTICIPATION

ENTRE :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULÊME, sise 25, boulevard Besson Bey à Angoulême (16023-Cedex) représenté par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, dûment habilité à cet effet, par délibération n° du

Ci-après dénommée « **GrandAngoulême** »,

DE PREMIER PART,

ET :

AQUITAINE DE GESTION URBAINE ET RURALE SAS (AGUR), inscrite au RCS de BAYONNE sous le n° 387 729 965 dont le siège social est 2B rue de Lestandau, 64600 ANGLET, représentée par Pierre ETCHART, Président agissant au nom et pour le compte de cette société

Ci-après dénommée « **le Déléguétaire** »

DE SECONDE PART,

ET :

LA SEMEA, SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angoulême sous le n° 338 489 362, ayant son siège 2 rue Bernard Lelay – CS 92221, 16022 ANGOULÊME CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Francis LAURENT, dûment habilité à la signature des présentes

Dénommée ci-après « **LA SEMEA** »

DE TROISEME PART,

*Ci-après ensemble désignées « **les Parties** »*

IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Par un contrat d'affermage en date du 1er janvier 2015, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Boëme (ci-après le « SIAEP de la Boëme ») a confié à la société AGUR la gestion et la continuité du service public de distribution de l'eau potable sur le territoire dont il avait la charge.

Ce contrat a été modifié par un avenant N°1, ayant pris effet le 12 mai 2016.

Par arrêté préfectoral du 4 janvier 2018, il a été pris acte de la dissolution du SIAEP de la Boëme et de sa substitution par la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à compter du 1er janvier 2018.

Par avenant N°2, en application de l'arrêté préfectoral visé ci-dessus, GrandAngoulême a été substitué au SIAEP de la Boëme pour toutes les clauses contractuelles définies par le contrat et ses avenants.

L'avenant n°3 a acté une actualisation du contrat dans le cadre de la réforme des redevances des agences de l'eau (applicable au 1er janvier 2025).

Conformément à la décision du Bureau communautaire de novembre 2024, le contrat de Délégation de Service Public (DSP) du territoire de Boëme, arrivant à échéance le 31 décembre 2027, ne sera pas reconduit. L'exploitation du service sera assurée par la SPL SEMEA à compter du 1er janvier 2028.

Dans ce contexte, plusieurs points ont été soulevés :

- La compatibilité des compteurs des abonnés avec la radio-relève à venir,
- Le souhait de GrandAngoulême de poursuivre le renouvellement de ces compteurs jusqu'à l'échéance du contrat (environ 950 unités),
- Par courrier en date du 17 mars 2025, la société AGUR a saisi GrandAngoulême, sur le fondement de l'article 7.2.2.1 du contrat d'affermage, d'une demande de modification du programme de renouvellement annexé audit contrat (annexe 1), en proposant d'affecter les montants **non réalisés ce jour vers un programme de** réalisation de travaux destinés à l'amélioration du service, consistant :
 1. En l'installation d'un limiteur de débit sur la station de Forge, consécutive à la déconnexion du réservoir des Hunauds,
 2. Au remplacement des équipements de télégestion rendus obsolètes par l'arrêt programmé des réseaux 2G et 3G en France, et devant être substitués par des équipements de type SOFREL S4W.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent protocole a pour objet de préciser les modalités d'affectation des montants non consommés du programme de renouvellement prévu au contrat d'affermage conclu le 1er janvier 2015 entre le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Boëme (aujourd'hui remplacé par GrandAngoulême) et la société AGUR comme suit :

- La non-réalisation d'une partie des opérations prévues initialement dans le programme prévisionnel de renouvellement ;
- Ces montants seront utilisés, d'une part, pour la poursuite du renouvellement des compteurs des abonnés, et d'autre part, pour la réalisation de travaux d'amélioration du service conformément aux stipulations du présent accord.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2025

Publication : 26/12/2025

ARTICLE 2 – MONTANT DE L’OPERATION

Le montant global des opérations visées dans le présent protocole est fixé à **45 068.24 € HT**, réparti comme suit :

- Valeur actualisée des compteurs d’abonnés à renouveler : 24 328,78 € HT en prix 2025 (sur la base de 950 unités).
- Montant actualisé des éléments non renouvelés dans le programme prévisionnel de renouvellement : 20 739,46 € HT, en prix de 2025 (cf. annexe 1)

Ce montant devra être intégralement engagé par AGUR avant l’échéance du contrat d’affermage (31 décembre 2027) et affecté exclusivement à des actions relevant de l’amélioration du service, en cohérence avec l’esprit du programme de renouvellement.

ARTICLE 3 – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS

GrandAngoulême et la société AGUR conviennent que le programme de renouvellement des compteurs d’abonnés se poursuivra jusqu’à l’échéance du contrat de DSP, soit le 31 décembre 2027, pour un volume estimatif de 950 unités.

Le présent protocole a pour objet de formaliser l’accord entre les Parties concernant :

- Fourniture des compteurs **équipés de modules radio** par la SPL SEMEA gratuitement ;
- Pose des compteurs **équipés de modules radio** par AGUR.

ARTICLE 4 – AFFECTATION DES MONTANTS NON CONSOMMÉS

Les parties conviennent que les crédits issus du programme de renouvellement, et non utilisés à ce titre, pourront être affectés à la réalisation des travaux suivants :

- L’installation d’un by pass et d’un limiteur de débit sur la station de Forge, consécutive à la déconnexion du réservoir des Hunauds,
- le remplacement des équipements de télégestion, rendu nécessaire par l’arrêt programmé du réseau 2G et 3G en France, par des équipements de type SOFREL S4W.

ARTICLE 5 – MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

Le renouvellement des compteurs d’abonnés interviendra à compter du 1er janvier 2026, sous réserve de la fourniture par la SPL SEMEA de 400 compteurs au minimum à cette date.

La SPL SEMEA s’engage à fournir gratuitement les compteurs **équipés de modules radio** nécessaires à l’opération.

La pose des compteurs sera assurée par la société AGUR, qui **veillera au maintien en place des têtes**.

Les travaux complémentaires (station Forge et SOFREL S4W) seront réalisés par AGUR dans les délais compatibles avec le calendrier du contrat d’affermage.

AGUR s’engage à fournir à GrandAngoulême, pour l’ensemble des opérations de renouvellement et des travaux complémentaires réalisés dans le cadre du présent protocole, les plans de récolelement

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2025

Publication : 26/12/2025

conformes aux normes en vigueur, dans un délai de deux mois suivant la réception des travaux correspondants.

ARTICLE 6 – MODALITES FINANCIERES

Les dépenses afférentes aux travaux visés à l'article 3 seront imputées dans la limite des montants non consommés du programme de renouvellement.

En cas de solde positif ou négatif à l'issue de l'exécution du présent protocole, un ajustement sera réalisé lors de la clôture du contrat, selon les règles définies par le contrat d'affermage et ses avenants.

ARTICLE 7 – EXECUTION

Les Parties déclarent avoir disposé du temps de réflexion nécessaire avant de signer le présent protocole transactionnel qui forme un tout indissociable avec ses 3 annexes.

Elles s'engagent à exécuter de bonne foi et sans réserve le présent protocole.

ARTICLE 8 – FRAIS ET HONORAIRES

Les frais et honoraires supportés par les Parties pour la rédaction du présent protocole resteront à leur charge respective.

ARTICLE 9 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

En cas d'inexécution du présent protocole ou de difficultés d'interprétation, les Parties soumettront le litige au tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET

Le présent protocole, dûment signé et paraphé par les trois Parties, prendra effet à compter de sa signature par la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, la société AGUR et la SPL SEMEA.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Sont annexées au présent protocole et en font partie intégrante :

Annexe 1 : Annexe financière – Non réalisation de travaux

Annexe 2 : Fiche d'actualisation de l'indice de révision 2025

Annexe 3 : Travaux station Forge – installation d'un limiteur de débit,

Annexe 4 : Travaux de télégestion – remplacement des SOFREL 2G et 3G par modèles S4W.

Fait à Angoulême, le 2025

En trois (3) exemplaires originaux, chacune des Parties reconnaissant avoir reçu le sien,

Pour GrandAngoulême

Pour la société AGUR
P/O

Pour SPL SEMEA

LE SERVICE S.A.S. AGUR
PUBLIC DE L'
2 B, Rue de Lestandau
EAU
PAR AGUR Tél. 05 53 52 97 90 - accueil.siege@agur.fr
64800 Anglet
Siret 387 729 985 00165 - APE 3600 Z - TVA SR 51 387 729 985

Monsieur Xavier BONNEFONT

Monsieur Pierre ETCHART

Francis LAURENT

Réception par le préfet : 26/12/2025

Publication: 26/12/2025

Département de la Charente
GRAND ANGOULEME - SERVICE DE LA BOEM
GESTION DELEGUEE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

CADRE DU PLAN PRÉVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT

= VALEURS AU

CADRE DU PLAN PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT

= VALEURS AU

Nature des biens	Site de FORGE (MOUTHIERS SUR BOEME - Forges)	Pompage	Electricité	Huisserie, équipement	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle le renouvellement	Renouvellement Programmé		Renouvellement Non Programmé	
									Valeur unitaire de remplacement (€ HT)	Nombre de renouvellements programmés	Montant du renouvellement programmé (€ HT)	Risque (%)
					Quantité	Année de mise en service						
skid LOWARA					1	2019	20	2039	2170	1		-
skid Lowara					1	2019	20	2039	3800	1		-
Matériel électro-mécanique - Compresseur (ballon) (1990)					0		20	20	1300	1		-
Chaudronnerie - Ballon - 24 l					1	2019	30	2049	4300	1		-
Matériel hydraulique lié à ouvrage - hydraulique station - Tuyauterie, vannes, clapets... (1990)					1	2019	30	2049	1200	1		-
Compteur					1	2019	7	2026	690	2		-
Armoire électrique BT												
Equipement annexe - Eclairage station					1	2019	20	2039	2300	1		-
Equipement annexe - convecteur					1	2019	20	2039	250	1		-
Huisserie, équipement								2039	150	1		-
Porte (1990)					1	1990	40	2030		-		-
Site LES HUNAUDS (MOUTHIERS SUR BOEME)												
Réservoir LES HUNAUDS												
Partie Principale												
capteurs de niveaux et sonde					1	2018	15	2033	360	1	0	-
armoire électrique					1	2011			250	1	0	-
Matériel hydraulique lié à ouvrage - Hydraulique réservoir (1980)					1	1980	30	2010	500	1	500	-
Portes (1997)					2	1997	40	2037			-	-
Echelles (1960)					2	1960	30	1990	1200	1	2400	-
Satellite de télégestion SOFREL S530 GSM					1	2015	10	2025	1900	1	0	-
analyseur de chlore					1	2015						
anti intrusion (contacteur)					1	2016						
abords												
Clôture					1							
Portail					1							
Site de ROMAINVILLE (ROULLET SAINT ESTEPHE)												
Réservoir de ROMAINVILLE												
rajout												
capteurs et Sondes de niveau					1	2015	15	2030	360	1		-
débitmètre distribution MAG 5000 DN 150					1	2023	7	2030	960	2	0	-
débitmètre alimentation MAG 5000 DN 150					1	2023						
Matériel hydraulique lié à ouvrage - hydraulique réservoir					1	1980	30	2010	1600	1	1600	-
Matériel hydraulique lié à ouvrage - Vidange (1999)					1	1999	30	2029				-

CADRE DU PLAN PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT

= VALEURS AU

Nature des biens	Site de FORGE (MOUTHIERS SUR BOEME - Forges)	Site de PLASSAC (PLASSAC-ROUFFIAC)	Site LES NAULETS - LE JARS (MOUTHIERS SUR BOEME)	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle le renouvellement	Renouvellement Programmé		Renouvellement Non Programmé	
								Valeur unitaire de remplacement (€ HT)	Nombre de renouvellements programmés	Montant du renouvellement programmé (€ HT)	Risque (%)
Portes (1993)				2	1993	40	2033			-	-
Échelles et garde corps - Echelles cuves + crinolines (1999)				2	1999	30	2029			-	-
analyseur de chlore Prominent				1	2018						
Surpresseur de ROMAINVILLE											
équipement hydraulique											
Pompes LOWARA (2011), Débit : 4,2 m ³ /h, HMT : 56 mCE, Puissance : 0,75 kW				2	2011	20	2031			-	-
variateur P1				1	2023		2041			-	-
Ballon 50 litres (2011)				1	2011	30	2041			-	-
Conduites intérieures				1	2011	30					
équipements électriques											
Armoire électrique BT (2011)				1	2011	20	2031			-	-
anti intrusion (contacteur)				1	2016					-	-
Satellite de télégestion SOFREL S530 GSM				1	2015	10	2025	1900	1	0	-
Chauffage				1							
Réservoir de PLASSAC											
Satellite de télégestion SOFREL S530 GSM				1	2015	10	2025	1900	1	0	-
analyseur de CL2 Prominent					2018		2031	360	1	0	-
capteurs et sondes de niveau				1	2016	15					
armoire électrique				1	2016		2046	1300	1	0	-
anti intrusion pavé numérique				1	2020		2020				
Matériel hydraulique lié à ouvrage - Hydraulique réservoir				1	2016	30	2056				
Portes - accès réservoir (1980)				2	1980	40	2046	1200	1	0	-
Portes - accès coupole				1	2016	40					
Echelles cuves				2	2016	30					
Réservoir LES NAULETS - LE JARS											
capteurs et sondes de niveau				1	2015	20	2035	360	1	0	-
analyseur de chlore Prominent DiaLog DACb				1	2022						
Matériel hydraulique lié à ouvrage - Hydraulique réservoir (1960) vanne DN 200 distri cuve droite				1	2021	30	2051	1800	1	0	-
Portes - accès réservoir (1998)				2	1998	40	2038				
Portes - accès coupole (1997)				2	1997	40	2037				
Echelles et garde corps - Echelles cuves (2007)				2	2007	30	2037				
anti intrusion contacteur				1	2016						

Département de la Charente

GRAND ANGOULEME - SERVICE DE LA BOEM

GESTION DELEGUEE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

CADRE DU PLAN PRÉVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT

= VALEURS AU

Nature des biens	Site de FORGE (MOUTHIERS SUR BOEME - Forges)		Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de renouvellement	Valeur unitaire de remplacement (€ HT)	Renouvellement Programmé		Renouvellement Non Programmé	
								Nombre de renouvellements programmés	Montant du renouvellement programmé (€ HT)	Risque (%)	Montant du renouvellement non programmé (€ HT)
Réervoir LES NAULETS - L	Compteur , DN : 100 mm		1	2005	7	2012	960	2	1920		
	Compteur , DN : 150 mm		1	2021	7	2028	1250	2	0		
surpresseur				2009							
équipement hydraulique											
Pompes LOWARA (2009), Débit : 8 m ³ /h, HMT : 56 mCE, Puissance : 2,2 kW			2	2009	20	2029					
Chaudronnerie ballon 100 litres PS 10b			1	2009	30	2039					
Conduites intérieures (2009)			1	2009	30	2039					
Armoire électrique BT (2009)			1	2009	20	2029					
Débitmètre ENDRESS (2009), DN : 40 mm			1	2009	15	2024	2800	0		30	2800
équipements électriques											
Armoire électrique BT			1	2009	20	2029					
Satellite de télégestion SOFREL S 550 GSM			1	2023	10	2033	1900	1			
huisserie	Chauffage		1	2020	20	2040					
	portail 2 ventaux		1	2021							
	clôture		1	2021							
	Porte		1	2009							
Site des Naulets (Les Naulets)											
Surpresseur des Naulets				2006							
équipements hydrauliques				2006							
Pompes LOWARA (2006), Débit : 8 m ³ /h, HMT : 56 mCE, Puissance : 1,1 kW			2	2006	20	2026	3070	0		20	3070
Chaudronnerie Ballon 100 litres (2006)			1	2006	30	2036					
Conduites intérieures			1	2006	30	2036					
Débitmètre ENDRESS			1	2023	15	2038	2800	0		50	2800
équipements électriques				2006							
Armoire électrique BT			1	2006	20	2026	3200	0		80	3200
Satellite de télégestion SOFREL S 530			1	2017	10	2027	1900	1	0		
huisserie	Chauffage		1	2023	20	2043	150	1	0		
	Porte		1	2006							
Site de La Bussière (La Bussière)											
Surpresseur de La Bussière				2006							
équipement hydraulique				2006							
Pompes LOWARA (2006), Débit : 14 m ³ /h, HMT : 50 mCE, Puissance : 2,2 kW			2	2006	20	2026	3100	0		30	3100
Chaudronnerie Ballon 100 litres (2006)			1	2006	30	2036					
Conduites intérieures			1		30						
Débitmètre ENDRESS (2006), DN : 32 mm			1	2006	15	2021	2800	0		50	2800

Département de la Charente

GRAND ANGOULEME - SERVICE DE LA BOEME

GESTION DELEGUEE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

CADRE DU PLAN PRÉVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT

= VALEURS AU

Nature des biens	Site de FORGE (MOUTHIERS SUR BOEME - Forges)	équipements électriques	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle le renouvellement	Valeur unitaire de remplacement (€ HT)	Renouvellement Programmé		Renouvellement Non Programmé	
								Nombre de renouvellements programmés	Montant du renouvellement programmé (€ HT)	Risque (%)	Montant du renouvellement non programmé (€ HT)
		Armoire électrique BT	1	2006	20	2027	1900	1	0	-	
		Satellite de télégestion SOFREL S530	1	2017	10						
		Chauffage	1		20						
		Porte	1								
		Parc d'appareils									
		Protection régulation									
		Robinet Vannes	15								
		Ventouse simple	8								
		Vidange									
		stabilisateur de pression Bourg Rouillet	1	2022							
		stabilisateur de pression Monplaisir	1	2022							
		stabilisateur de pression coopérative de Claix	1	2022							
		stabilisateur de pression les rosiers	1	2022							
		rajout à compléter									
		Comptages de sectorisation									
		C22	Compteur à tête émettrice + LS 42 (Voeuil cimetière) (2007), DN : 125 mm	1	2018	15	2033	1900	1	0	
		C23	Compteur à tête émettrice + LS 42 (Voeuil Rosier) (2007), DN : 125 mm	1	2018	15					
		C26	Compteur à tête émettrice + LS42 (Voeuil Tombeau) (2007), DN : 125 mm	1	2019	15					
		C27	Compteur à tête émettrice + LS 42 (Mouthiers Bourg) (2007), DN : 125 mm	1	2019	15					
		C18	Compteur à tête émettrice + LS 42 (Plassac Beauchamp) (2008), DN : 125 mm	1	2018	15					
		C20	Compteur à tête émettrice + LS 42 (Plassac Rouffiac) (2008), DN : 125 mm	1	2019	15	2034	1900	1	0	
		C13	Compteur à tête émettrice + LS42 (Plassac Papin) (2008), DN : 125 mm	1	2019	15					
		C21	Compteur à tête émettrice + LS 42 (Plassac Gersac) (2009), DN : 100 mm	1	2018	15					
		C12	Compteur à tête émettrice + LS 42 (Plassac église de Claix) (2011), DN : 100 mm	1	2018	15					
		C10	Compteur à tête émettrice + LS 42 (Plassac Moisan) (2008), DN : 100 mm	1	2019	15					
		C19	Compteur à tête émettrice + LS42 (Plassac Ribots) (2008), DN : 125 mm	1	2019	15	2034	1900	1	0	
		C15	Compteur à tête émettrice + LS42 (Plassac Les coffres) (2012), DN : 150 mm	1	2018	15					
		C14	Compteurs à tête émettrice + LS42 (Roulett - Rocheraux : renouvellement forge) (2012), DN : 150 mm	c'est le même LS42	1	2018					

CADRE DU PLAN PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT

= VALEURS AU

Nature des biens	Site de FORGE (MOUTHIERS SUR BOEME - Forges)		Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle le renouvellement	Renouvellement Programmé		Renouvellement Non Programmé	
							Valeur unitaire de remplacement (€ HT)	Nombre de renouvellements programmés	Montant du renouvellement programmé (€ HT)	Risque (%)
C11	compteur + tête émettrice départ Roullet		1	2012						
C5	Compteurs à tête émettrice + LS42 (Roullet - Monplaisir : départ 250F) (2012), DN : 150 mm	c'est le même LS42	1	2018	15	2033	1900	1	1900	-
C8	compteur + tête émettrice départ Roullet (Roullet-monplaisir)		1	2012						
C3	Compteurs à tête émettrice + LS 42 (Roullet - Poste de gaz : départ 250F fontaine) (2012), DN : 150 mm	c'est le même LS 42	1	2018	15	2033	1900	1	1900	-
C4	Compteurs à tête émettrice (Roullet - Poste de gaz : départ barbot) (2012), DN : 100 mm		1	2012						
C1	Compteurs à tête émettrice + LS 42 (Roullet - Rd point Plessis :départ ZE) (2012), DN : 125 mm	c'est le même LS 42	1	2018	15	2033	1900	1	1900	-
C2	Compteurs à tête émettrice (Roullet - Rd point Plessis :départ Goujard) (2012), DN : 125 mm		1	2012						
C7	Compteur à tête émettrice + LS 42 (Roullet - les arnauds) (2006), DN : 100 mm		1	2018	15	2033	1900	1	0	-
C6	Compteur à tête émettrice +LS 42 (Roullet - barbe blanche) (2006), DN : 100 mm		1	2019	15	2034	1900	1	0	-
	Compteur Mouthiers cimetière (2007), DN : 50 mm		1	2007	15	2022	1900	1	1900	-
	compteur vente Gros consommateur									
HS en 2019	C3	compteur Laiterie Claix DN 100 + Perax	1	2016						
	Compteurs d'exportation d'eau									
	Compteur d'exportation - Chez Bernier, DN : 65 mm		1							
	Compteur d'exportation - La Bonde de l'Etang, DN : 40 mm		1							
	Compteur d'exportation - La croix Philippe, DN : 40 mm		1							
	Compteur d'exportation - La femme enterrée, DN : 20 mm n° 056506 de 2015 posé 2017		1	2017						
	Compteur d'exportation - l'Angle, DN : 20 mm		1	2021						
	Compteur d'exportation - l'Angle, DN : 50 mm		0	supprimé						
	Compteur d'exportation - le Guy, DN : 40 mm		1							
	le pas		1							
	Compteur d'exportation - le pré de Lessac, DN : 40 mm		1							
	Compteur d'exportation - Pondeville, DN : 50 mm		1							

CADRE DU PLAN PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT

= VALEURS AU

Nature des biens	Site de FORGE (MOUTHIERS SUR BOEME - Forges)	Compteur d'exportation - Tout Ferrand, DN : 50 mm Compteur d'exportation -Les Chagnerasses, DN : 150 mm	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle le renouvellement	Renouvellement Programmé		Renouvellement Non Programmé		
							Valeur unitaire de remplacement (€ HT)	Nombre de renouvellements programmés	Montant du renouvellement programmé (€ HT)	Risque (%)	Montant du renouvellement non programmé (€ HT)
							85	1	85		
							1150	1	1150		
							total renouvellement restant		22 195		
									22 195		
Rappel de la durée du contrat : 13 ans											

REVISION DU PRIX DE L'EAU AU 01/01/2025

SIAEP DE LA BOEME

La révision de la rémunération de base Po de la SA AGUR, au 01/01/2025 est obtenue par l'application du coefficient l'avenant N°1 - modifications ouvrages du 04/07/2016

ICHT-E		351107	FSD2	TP10a
$k =$	0,20 + 0,43	— + 0,03	— + 0,29	— + 0,05
ICHT-E _o		351107 _o	FSD2 _o	TP10a _o

ICHT-E	Indice du coût horaire du travail - Production et distribution d'eau, assainissement base 100 au 01/12/2008
351107	Indice Electricté tarif A5 option base Remarque : L'indice 35111403 a été remplacé par l'indice 010534766 avec un coefficient de raccordement 1,13. L'indice 010534766 a été remplacé par l'indice 010764288 avec un coefficient de raccordement 1,2426.
Fsd2	Frais et services divers base 100 en 2004
TP10a/TP10F	Indice remplacé au 01/01/2024 par TP10f Canalisation, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux multi-matériaux (coefficient de raccordement = à 1)

Valeur des paramètres - Indices et Index de révision

Paramètres	BASE		Paramètres	ANNEE 2025	
	Valeur en avril 2016	Valeur du mois de		Valeur en vigueur en juin 2024	Valeur du mois de
ICHTTS1 _o	107,80	avril 2016	ICHT-E	134,20	juin 2024
35111403 _o	106,90	avril 2016	35111403 / 010534766 / 010764288	106,40	juin 2024
FSD2 _o TP10a _o	120,30 105,20	avril 2016 avril 2016	FSD2 TP10a / TP10f	165,00 129,90	juin 2024 juin 2024

$k =$		ICHT-E	010764288 x 1,1300 x 1,2426	FSD2	TP10f * 1,00
$k =$	0,20 + 0,43	— + 0,03	— + 0,29	— + 0,05	
		ICHT-E _o	351107 _o	FSD _o	TP10a _o
$k =$	0,20 + 0,43	134,20	149,40	165,00	129,90
		107,80	106,90	120,30	105,2

 $k = 1,23668$ $k = 1,2367$

Tarifs

	Part du déléguétaire (HT)			Variation
	Base	Année 2024	Année 2025	
Prime fixe annuelle	29,00	36,32	35,86	-1,27%
Prix par m3 consommé	0,469	0,587	0,580	-1,19%
Prix par m3 Vente en Gros	0,300	0,376	0,371	-1,33%
Relance simple (TTC)	3,00	3,76	3,71	-1,33%
Mise en demeure (TTC)	10,00	12,53	12,37	-1,28%
Fermeture/Ouverture	40,00	50,10	49,47	-1,26%
Rejet de paiement	10,00	12,53	12,37	-1,28%
Duplicata de facture	5,00	6,26	6,18	-1,28%
Etalonnage d'un compteur DN	485,00	607,46	599,80	-1,26%
Contrôle autre ressource	90,00	112,73	111,30	-1,27%
Vérification index compteur	40,00	50,10	49,47	-1,26%
Remplacement compteur détérioré	75,00	93,94	92,75	-1,27%
Jaugeage	75,00	93,94	92,75	-1,27%

Visa
Carole DUFOSSE - Responsable facturation
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Validé le 016-200071827-20251218-2025_12_246-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2025
Publication : 26/12/2025

Par délégation Pour le Président
Pour la Collectivité
Thierry HUREAU
Le Conseiller délégué, membre du bureau
Validé le 28.11.2024

[Signature]

*ANNEXE 3: Travaux station Forge - installation
d'un limiteur de débit.*

Devis estimatif

Date du devis 15/07/25
N° devis 254008/TJ
N° affaire 254008
Contact MR THOMAS
j.thomas@agur.fr

GRAND ANGOULEME
25 BD Besson Bey
16 000 Angoulême

Pour	Automatisation du débit sanitaire de l'interconnexion avec Mougnac et sécurisation du service de Romainville
Lieu des travaux	rue du lavoir
Commune	16 440 Mouthiers sur Boème
Type travaux	pose d'un limiteur de débit, raccordement et programmation

N° PRIX	Description des travaux	Unité	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT
	Forfait déplacement et installation de chantier	u	298,69 €	1	298,69 €
	réalisation des plans d'exécution	u	295,78 €	1	295,78 €
	fouiture et pose d'un limiteur DN 125 de débit piloté électriquement	u	3 752,10 €	1	3 752,10 €
	modification des conduites inox y compris les 2 raccordements sur conduites principales, pose de vannes de sectionnement, coudes, adaptateurs à talon et cones en inox , chantier réalisé sur place avec une équipe de 2 soudeurs	u	12 164,42 €	1	12 164,42 €
	cablage de la vanne électrique, paramétrage sur l'écran tactile avec mode : débit sanitaire, automatique, ouvert, fermé et création d'une télécommande pour manipulation à distance.	u	3 545,39 €	1	3 545,39 €
	mise en service, essai des différents modes de fonctionnement et réglages	u	543,69 €	1	543,69 €
	réalisation des plans de récolement	u	295,78 €	1	295,78 €

Pour la réalisation des travaux merci de nous retourner un exemplaire du devis signé avec la mention "bon pour accord"
Les prix unitaires indiqués ci-dessus sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, la révision se faisant au 1er janvier de chaque année.

Total HT	20 895,85 €
TVA 20%	4 179,17 €
Total TTC	25 075,02 €

Dans le cadre du projet de protocole transactionnel par anticipation

Bon pour accord / Date et signature
Pour déléguer,
Pour le Président,
Le Vice-Président
26/10/2025 Thierry HUREAU

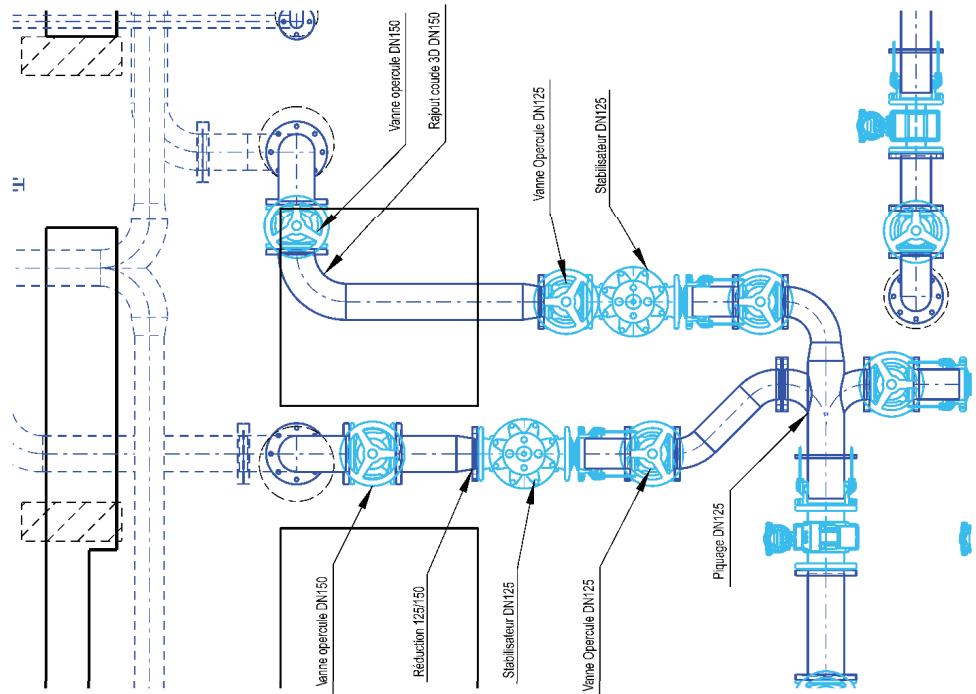
Pour AGUR

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU
16 Impasse Tarte du Plessis
16440 ROULLET ST ESTEINE
Tél. 05 45 21 83 94
Fax 05 45 76 19 55
www.agur.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
AG 016-200071827-20251218-2025_12_246-DE
10 Avenue des Ternes du Plessis 16440 Roullet - Tél. : 09 69 39 40 00 - roulet@agur.fr
SAR au capital de 700 000 € - RCS Bayonne 387 729 965 - SIRET 387 729 965 00161
Reçue par le préfet : 26/12/2025
Publication : 26/12/2025

VUE DE DESSUS

Echelle : 1/25ème



STATION DE FORGE - AGUR

opure



VUES EN PLAN ET ISOMETRIE

N°01 ind A

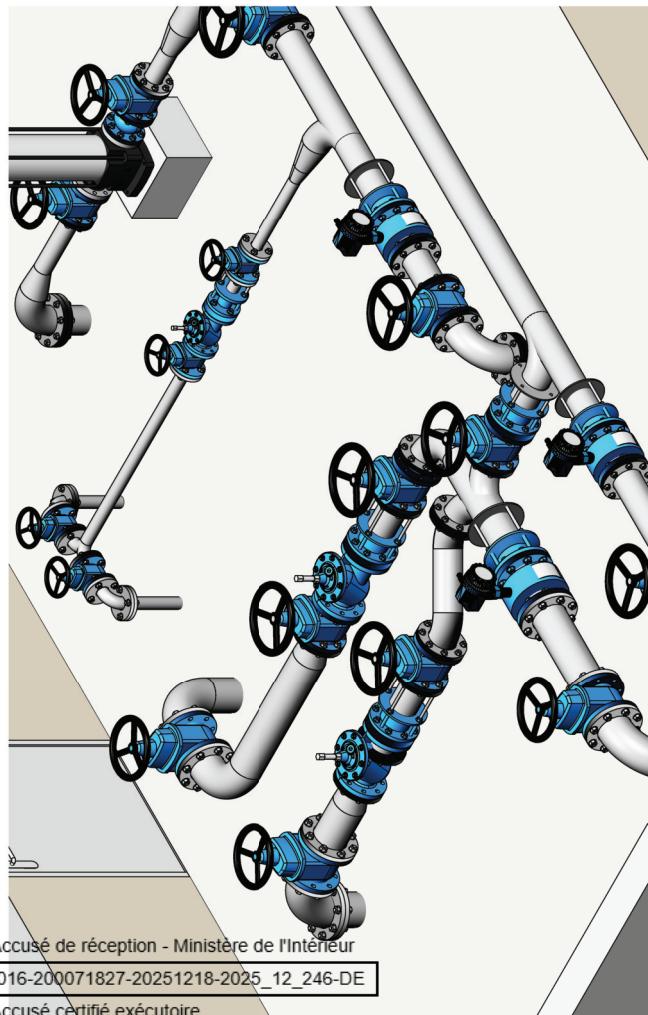
Echelle : 1/25

Format : A3

Ce document est la propriété exclusive de la société OpurE, et ne peut être reproduit ou communiqué sans notre accord

ISOMETRIE

Echelle : 1/25ème



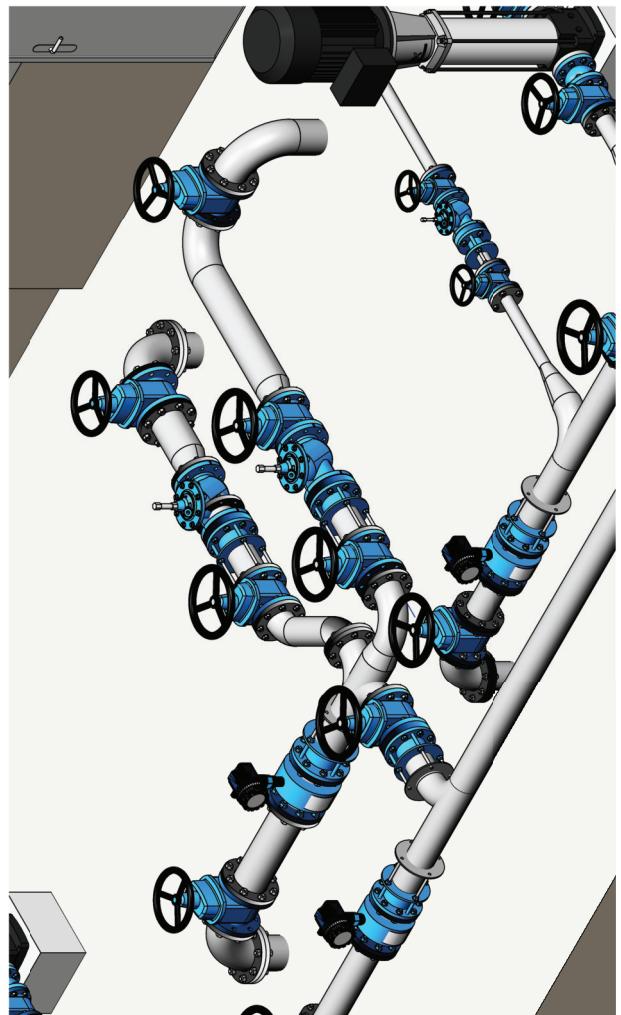
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2025

Publication : 26/12/2025



ANNEXE 4: TRavaux de télégestion - remplacement
des SDFREL 2G et 3G par modèles S4W.

Devis estimatif

Date du devis 01/09/25
N° devis 254008/TJ/01
N° affaire 254008/
Contact MR THOMAS
j.thomas@agur.fr

GRAND ANGOULEME
BD BESSON BEY
16023 ANGOULEME

Pour	service AEP de la Boème
Lieu des travaux	LE BOURG
Commune	16023 ANGOULEME
Type travaux	remplacement des télégestions

N° PRIX	Description des travaux	Unité	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT
	En lien avec le protocole de fin de contrat, nous vous proposons de remplacer les télégestions suivantes par des modèles de nouvelle génération :				
	Station Forges	u	3 501,23 €	3	10 503,69 €
	RE Romainville	u	2 985,36 €	2	5 970,72 €
	RE Plassac	u	295,49 €	5	1 477,45 €
	Surpresseur des Naulets	u	279,40 €	4	1 117,60 €
	Surpresseur de la Bussière	u	215,90 €	5	1 079,50 €
	fourniture et pose d'une télégestion de type S4W LARGE	u	195,36 €	5	976,80 €
	fourniture et pose d'une télégestion de type S4W Médium	u	639,38 €	4	2 557,52 €
	module 16 DI S4W	for	165,39 €	5	- €
	module 8 AI 4-20 mA				826,95 €
	modue 4 DO				
	bloc alimentation 120W				
	afficheur graphique déporté 7 P				
	mise en service et essais				

Pour la réalisation des travaux merci de nous retourner un exemplaire du devis signé avec la mention "bon pour accord".
Les prix unitaires indiqués ci-dessus sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, la révision se faisant au 1er janvier de chaque année.

Total HT	24 510,23 €
TVA 20%	4 902,05 €
Total TTC	29 412,28 €

*Dans le cadre du projet de protocole
transactionnel
par anticipation*
Bon pour accord / Date et signature
Par délégation
Pour le Président,
Le Vice-Président
6/10/2025

Pour AGUR

10 Impasse Terres du Plessis 64140 Roudoult Tél : 09 69 39 40 00 - rouillet@agur.fr
Accusé certifié exécutoire
SAS au capital de 700 000 € - RC Bayonne 387 729 965 - SIRET 387 729 965 00161
Réception par le préfet : 26/12/2025
Publication : 26/12/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

AGUR 016-200071827-20251218-2025_12_246-DE
10 Impasse Terres du Plessis 64140 Roudoult Tél : 09 69 39 40 00 - rouillet@agur.fr
Accusé certifié exécutoire
SAS au capital de 700 000 € - RC Bayonne 387 729 965 - SIRET 387 729 965 00161
Réception par le préfet : 26/12/2025
Publication : 26/12/2025